



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 12 DECEMBRE 2017 -

### DÉCISION N° 17 - 14 - 083

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 novembre 2017 s'est réuni le 12 décembre 2017 à partir de 12 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

#### Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

#### **Décision 2 : L'avenant au marché de travaux de construction du centre d'incendie et de secours de Neulise – lot N° 5.**

Cet avenant n°1 au lot 5 : « *Isolation par l'extérieur – enduits de façades* » dont le titulaire est l'entreprise *BOUTIN ML FACADES* a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- suppression de l'isolation des soubassements (prestations assurées dans le cadre du lot n°1),
- certaines zones non-visibles, initialement prévues en bardage métallique, seront simplement recouvertes d'enduit,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2017

Publication : 14/12/2017



- modification de bavettes et d'embrasures suite à la pose de menuiseries extérieures,
- surépaisseur d'isolation sur la façade sud-est : un volet roulant non prévu a été installé sur la façade sud-est. N'étant pas prévu initialement, il n'a pu être intégré dans le mur maçonné mais installé en applique sur la façade. Aucun volet roulant n'étant apparent sur le bâtiment, il convient de le dissimuler dans l'isolation par l'extérieur.

Le montant global de ces modifications représente une moins-value de 2 752,05 euros HT (soit 3 302,46 € TTC), ce qui représente une diminution de 8 % du montant HT initial du marché qui passe ainsi de 34 372,90 € HT (42 247,48 € TTC) à 31 620,85 € HT (37 945,02 € TTC).

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant au lot N° 5 « *Isolation par l'extérieur – enduits de façades* » du marché de travaux de construction du centre d'incendie et de secours de Neulise et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire

Bernard PHILIBERT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annexe

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

## AVENANT N° 1<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE  
- BUREAU DES BÂTIMENTS -**

8, RUE DU CHANOINE PLOTON, CS 50 541  
42 007 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

TEL. 04.77.91.08.86 / FAX. 04.77.91.08.11

**POUVOIR ADJUDICATEUR : MONSIEUR BERNARD PHILIBERT**

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**ENTREPRISE BOUTIN ML FACADES**

2 RUE RENE CASSIN  
42 500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES  
SIRET 481 986 974 00014

TÉL. 04.77.61.04.72 / FAX. 04.77.89.23.06  
[jl-boutin@wanadoo.fr](mailto:jl-boutin@wanadoo.fr)

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**AFFAIRE N° 17S0005**

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE NEULISE  
PARC D'ACTIVITES « LES JACQUINS » 42 590 NEULISE**

**Lot n° 5 Isolation par l'extérieur - Enduits de façades**

■ Référence du marché public : **N° 2017 BBAT 017005**  
■ Date de la notification du marché public : **12 Mai 2017**  
■ Durée d'exécution du marché public : **12 mois** (ou ..... Jours)

■ Montant initial du marché public :  
Taux de la TVA ..... **20 %**  
Montant HT ..... Base + option 2 : **34 372.90 €**  
Montant TTC ..... Base + option 2 : **41 247.48 €**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Cf. devis ci-annexé

### 1/ Suppression de l'isolation des soubassements (prestation assurée par le lot 1)

Art. 5.1.1 – SUPPRIME

MOINS-VALUE = - 5 925.00 € HT

### 2/ Remplacement de la laine minérale + bardage métallique par des panneaux isolants + enduit

En façade, des zones non-visibles (29 m<sup>2</sup> cumulés) étaient prévues en bardage métallique.

Il est plus judicieux, pour des raisons de fonctionnement et de coût, de les passer en enduit.

Art 5.3.3 \_ SUPPRIME \_ Isolant laine minérale de 300 mm

Art 5.1.2.2 \_ COMPLETE \_ Isolant panneaux calibrés en 300 mm

PLUS-VALUE = + 832.30 € HT

Art 5.1.2.7 \_ COMPLETE \_ Enduit de finition

Art. 5.3.4 \_ REDUIT \_ Pare-pluie

Art. 5.3.5 \_ REDUIT \_ Bardage métallique en parois

MOINS-VALUE = - 1 412.30 € HT

### 3/ Modification des bavettes et embrasures

Des adaptations techniques ont été nécessaires suite à la pose des menuiseries extérieures.

Art. 5.3.7 \_ COMPLETE \_ Bavette avec isolant

Art. 6.0 \_ TRAVAUX COMPLEMENTAIRES \_ Embrasures (isolation + bavette alu + lambrequins)

PLUS-VALUE = + 3 586.19 € HT

### 4/ Sur-épaisseur d'isolation sur la façade Sud-Est

Un Volet-roulant supplémentaire et non-prévu a été installé sur la façade Sud-Est, menuiserie du Foyer.

Comme il n'était pas prévu, il n'a pas pu être placé dans le mur maçonné mais en applique sur la façade.

Aucun volet-roulant n'est apparent sur l'opération, il faut donc le dissimuler dans l'isolation par l'extérieur.

C'est pourquoi nous sur-isolons cette partie de façade.

Art 5.1.2.2 \_ COMPLETE \_ Isolant panneaux calibrés en 300 mm (plutôt que 180mm)

PLUS-VALUE = + 166.76 € HT

**MOINS-VALUE GENERALE = - 2 752.05 € HT**

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

### ■ Montant de l'avenant :

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| Taux de la TVA .....            | 20 %         |
| Montant HT.....                 | - 2 752.05 € |
| Montant TTC .....               | - 3 302.46 € |
| Ecart introduit par l'avenant : | - 8.00 %     |

### ■ Nouveau montant du marché public :

|                      |             |
|----------------------|-------------|
| Taux de la TVA ..... | 20 %        |
| Montant HT.....      | 31 620.85 € |
| Montant TTC .....    | 37 945.02 € |

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
|  |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : SAINT - ETIENNE, le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*